



Arrêté n° 132021
Crouy-Saint-Pierre le 25 octobre 2021

Arrêté Municipal réglementant le stationnement « Rue de la Croix »

Le Maire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire

VU la note d'information informant les administrés concernés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pendant toute la durée des travaux, du jeudi 28 octobre 2021 de 08h00 à 17h00, le stationnement sera interdit :

- Côté impair : du 15 Rue de la Croix au 23 Rue de la Croix
- Côté pair du 10 Rue de la Croix au 14 rue du 44^{ème} Tirailleur Sénégalais

ARTICLE 2 :

M. le maire de la commune de Crouy-Saint-Pierre, M. le général commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Somme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

A Crouy-Saint-Pierre le 25 octobre 2021

Le maire, Régis Sinoquet

